



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

DEMANDE DE MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

1. ABONNÉ

Nom / Prénom :

Adresse du branchement :

2. MODE DE PAIEMENT SOUHAITÉ (cocher une seule case)

Je souhaite régler mes factures d'eau par prélèvement automatique selon la formule suivante :

- ☐ **Prélèvement en une fois** — totalité de la facture annuelle en juillet.
- ☐ **Mensualisation à compter de janvier 2027** — prélèvements le 20, selon l'échéancier communiqué.

Une facture annuelle de régularisation est établie après la relève des compteurs.

3. TITULAIRE DU COMPTE ET COORDONNEES BANCAIRES

Titulaire du compte à débiter :

Adresse du titulaire (si différente) :

IBAN :

BIC :

Joindre un RIB au présent formulaire.

4. MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Type de paiement : récurrent

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SIAEP de Brette-les-Pins et Saint-Mars-d'Outillé à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIAEP de Brette-les-Pins et Saint-Mars-d'Outillé. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Fait à : Le :

Signature du titulaire du compte :

Cadre réservé au SIAEP :

Numéro de RUM :

Identifiant créancier SEPA (ICS) : FR23ZZZ544057

S.I.A.E.P Brette les Pins / Saint Mars d'Outillé

✉ 31, rue des Ecureuils - 72250 Brette les pins

☎ 02 43 75 83 11 - 📧 siaep.brettelespins@wanadoo.fr